



AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

PRENEZ AVIS que lors de sa séance ordinaire du 13 mars 2023, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes :

OCA23 22006 – Résolution CA23 220098 (dossier 1237680005)

Ordonnance relative à la réduction partielle des tarifs applicables à l'occupation du domaine public à des fins de cafés-terrasses

Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (RCA22 22013, article 65)

OCA23 22007 et OCA23 22008 – Résolution CA23 220099 (dossier 1236748002)

Ordonnance relative à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – mars 2023

Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3)

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 parag. 8°)

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait à Montréal, le 16 mars 2023.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire